



UCL - OL / FC Barcelone

GROUPAMA STADIUM

MARDI 19 FÉVRIER 2019 À 21H00

POR : GREGOIRE CHAPRON

PORTE	BLOC	RANG	PLACE
Q	426	23	198

Blocs - VHL - SPE - MyOL

17/01/2019

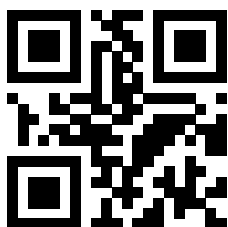
85,00 € TVA Incluse

ID B : 284603009

ID T : I12565923



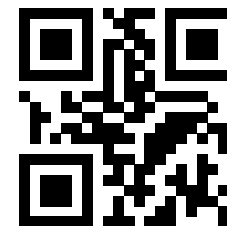
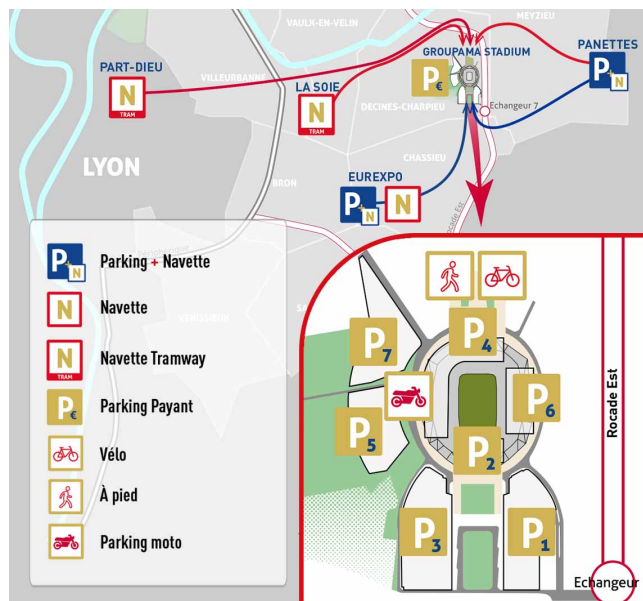
DOWNLOAD THE APP



0590621903898764

ACCEDER AU GROUPAMA STADIUM C'EST FACILE !

Pensez à vous munir d'un billet accessibilité pour un événement au stade.



0590621903898764

Ce billet est unique, nominatif et peut donc faire l'objet d'un contrôle d'identité. Si un second exemplaire se présente au contrôle d'accès, son possesseur se verra refuser l'accès au stade et s'exposera à d'éventuelles poursuites judiciaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

TOUTE SORTIE DU STADE EST CONSIDÉRÉE COMME DÉFINITIVE.

L'acquisition et/ou la détention de ce billet emporte l'adhésion au règlement intérieur du stade affiché aux entrées du stade ainsi qu'aux conditions générales de vente accessibles sur le site Internet de l'OL (www.olweb.fr) et à la billetterie OL Store. Les mineurs non accompagnés ne sont pas autorisés à entrer dans le stade. Toute personne qui ne se conformerait pas à ce règlement intérieur ou aux conditions générales de vente pourra se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulsé sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Ce billet ne peut être repris, ni échangé, ni revendu sous peine de poursuites judiciaires et de sanctions pénales- article 313-6-2 du Code Pénal. Le public est informé que toute personne présente dans le stade qui se rend coupable de l'une des infractions définies aux articles L.332-3 à L.332-16 du Code du Sport encourt des peines d'amende et d'emprisonnement ainsi qu'une peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords d'un stade. L'article L.332-8 du Code du Sport punit notamment de 3 ans d'emprisonnement et de 15000€ d'amende toute personne qui introduirait ou tenterait d'introduire dans le stade des fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme ou de présenter un danger pour les personnes tel que couteau, ciseau, cutter, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide et de gros diamètre. Le titulaire d'un billet s'interdit d'introduire dans l'enceinte du stade toute boisson alcoolisée et tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, raciste, religieuse ou publicitaire. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité prises par l'organisateur du match, notamment celles qui visent à assurer la sécurité des supporters des équipes visiteuses. Il sait qu'il est formellement interdit de pénétrer sur l'aire de jeu, de troubler le déroulement de la manifestation de quelque manière que ce soit ou de porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens(ex: utilisation de laser). Enfin, d'après l'article 222-14-2 du code pénal, le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. Toute personne assistant à une rencontre de l'Olympique Lyonnais au stade consent à l'Olympique Lyonnais, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support en relation avec la manifestation et/ou la promotion du stade et/ou de l'Olympique Lyonnais, ces droits étant librement cessibles par l'Olympique Lyonnais à tout tiers de son choix. Le détenteur du billet est par ailleurs informé que, pour assurer sa sécurité, le stade est équipé d'un système de vidéoprotection, placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire, dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires. Les clients sont informés qu'ils peuvent avoir accès à ces enregistrements(article L.253-5 du Code de la sécurité intérieure).Aux entrées du stade, le détenteur du billet accepte de se soumettre aux palpations de sécurité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectuées par tout fonctionnaire de police et/ou par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le Préfet, et pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Les objets interdits par le règlement intérieur du stade seront consignés ou saisis. Toute personne refusant de se soumettre aux mesures de contrôle et de sécurité se verra refuser l'entrée au stade sans qu'elle puisse prétendre à un quelconque remboursement de son billet. L'entrée dans le stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise manifeste de drogue. Lorsqu'une rencontre n'a pas lieu, les billets peuvent être remboursés à leur valeur faciale à la demande du détenteur de Billet sur présentation par celui-ci de l'original intact du Billet selon des modalités et pendant une période déterminées par l'Olympique Lyonnais. Lorsqu'une rencontre est définitivement arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre remise ou à rejouer. Dans tout autre cas, les billets ne pourront pas être remboursés. Le détenteur du billet atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de vente qui sont accessibles sur le lieu de vente et/ou sur le site internet de l'OL www.olweb.fr.

Attention! Conservez ce billet loin de toute source de chaleur (Papier Thermique). Billet ni repris ni échangé. Billet délivré par le système DIGITICK.



Dimensions autorisées : 12cm x 15 cm